

Province de Québec

*Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables*

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce deuxième jour de mai deux mil cinq à laquelle sont présents les conseillers Marius St-Amant, Clément Perron, Yvon Bourassa, Charles-M. Grégoire et Ghislain Trépanier tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Lavallée. Mme Nathalie Vallée, Directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente. Michel Bédard est absent.

2005-05-118

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 2 MAI 2005**

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance
- Période de questions - Parole à l'assemblée
4. Rapport des comités – Bibliothèque
5. Rapport des comités - Inspecteur municipal
6. Rapport des comités - Premiers répondants
7. Rapport des comités - Inspecteur responsable du règlement sur les chiens
8. Rapport des comités - Service d'incendie
9. Trésorerie
10. Présentation des comptes fournisseurs
11. Engagement de crédit – Mai 2005
12. Adoption du second règlement 2004-425 pour modifier le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 13V et créer les zones 104V et 105F
13. Adoption du second projet de règlement 2005-432 pour modifier le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des usages dans la zone 84 Cb
14. Adoption du second projet de règlement 2005-434 pour modifier l'article 117 du règlement de zonage 90-199 concernant les droits acquis
15. Adoption du règlement 2005-435 pour nommer le chemin du Lac Sainte-Anne
16. Adoption du règlement 2005-436 fixant et établissant les frais exigibles pour divers services rendus par l'administration et la voirie locale de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables
17. Avis de motion – Pour modifier l'article 71 du règlement de zonage 90-199
- 17.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt visant la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable
18. Formation PG System – Logiciel électoral Perfes
19. Assurances générales – Responsabilité refoulement d'égout
20. Signature d'une entente – Nouveau mécanisme de votation

21. Modification de la résolution 2005-04-087 – Formation d'un opérateur en eau potable
 22. Rappel des employés municipaux réguliers à temps partiel
 23. Rue Cloutier – Prolongement de l'aqueduc et conduite de refoulement d'égout – Mandat à IMS Experts-Conseils – Demande de certificat d'autorisation MDDEP
 24. Projet d'installation d'une conduite de refoulement d'égout – Route de la Traverse / Rue Bourassa – Corporation Camping Le Relais – Demande de certificat d'autorisation MDDEP
 - 24.1 Corporation Camping Le Relais – Autorisation signature entente promoteur
 25. Rue de l'église – Acceptation plans & devis – Mandat à Les Consultants René Gervais – Demande de certificat d'autorisation MDDEP
 26. Site d'enfouissement – Démission / Nomination
 27. Nomination – Guérite parc de la Pointe du Vieux Moulin
 28. Varia
 - 28.1 Virée – Chemin Sainte-Marie
- Période de questions – Parole à l'assemblée
29. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2005-05-119

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Clément Perron et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les procès-verbaux de la séance régulière du 7 mars 2005 soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉE

2005-05-120

Cercle des fermières – Les Élèves de Madame Rita Brouillette - Exposition

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que ce conseil accorde, à titre gracieux, la location de la salle municipale de Lac-aux-Sables le 10 juin, pour le montage de l'exposition, et les 11 et 12 juin pour la tenue de l'exposition de courtpointes du Cercle des Fermières et des élèves de madame Rita Brouillette.

ADOPTÉE

Début de la période de question : 19 h 42

Fin de la période de question : 19 h 47

2005-05-121

Service en sécurité incendie – Reconnaissance des acquis

Il est proposé par Clément Perron, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que ce conseil autorise le paiement de salaire aux pompiers qui passent les examens théoriques et pratiques pour la reconnaissance des acquis afin de compléter la formation Pompier I, ainsi qu'aux moniteurs qui les assistent et ce, au taux horaire applicable selon le grade, soit :

<i>Grade</i>	<i>Taux horaire</i>
Directeur incendie	19,00 \$ de l'heure
Directeur incendie-adjoint	19,00 \$ de l'heure (1 ^{ère} heure) 15,00 \$ l'heure (heures suivantes)
Pompier	15,00 \$ de l'heure

ADOPTÉE

2005-05-122

Service en sécurité incendie – Permis de brûlage

Il est proposé par Clément Perron, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que ce conseil autorise le paiement des officiers chargés de l'émission des permis de brûlage, en vertu du règlement municipal en vigueur, à raison de 7,00 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

2005-05-123

Adoption des comptes fournisseurs

Il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les comptes suivants soient adoptés et payés :

Christianne Plante	Brigadière	264	70,00\$
Hydro-Québec	Électricité	265	803,70\$
Petro-Canada	Huile à chauffage	266	705,55\$
Biblio. Munici. LAS	Participation	267	700,00\$
Société Cana. Des Auteurs	Ajustement 2004	268	215,37\$
Groupe Ultima Inc	Assurance générale	269	18068,00\$
Comité Sécurité St-Tite	Contribution 2005	270	287,00\$
Hockey Mineur Normandie	Aide financière	271	10,00\$
Asso. Directeurs Muni.	Formation	272	69,02\$
Soc.Canadienne des Postes	Echo du Lac-Avril	273	60,08\$
Jean-Guy Vermette	Contrat déneigement	274	230,05\$
Les Entreprises F. Fugère	Contrat déneigement	275	977,71\$
Les Entreprises St-Ubalde	Contrat déneigement	276	20311,88\$
Christianne Plante	Brigadière	277	70,00\$
Daniel Bédard	Conciergerie	278	220,46\$
Crédit Ford	Camion Ford	279	754,95\$
Jean Dany	Remb. Taxes	280	9,60\$
CEGEP St-Laurent	Formation	281	2386,77\$
Ecole Primaire Sablon d'Or	Commandite	282	20,00\$
Christianne Plante	Brigadière	283	70,00\$
Daniel Bédard	Conciergerie	284	220,46\$
Belle Mobilité Inc	Telephone-Adm.	285	36,42\$
Ultramar-Banque Nationale	Essence	286	533,55\$
Telus Québec	Téléphone	287	998,05\$
Daniel Bédard	Conciergerie	288	220,46\$
Christianne Plante	Brigadière	289	70,00\$
Simard Martine	Remb. Taxes	290	84,50\$
Christianne Plante	Brigadière	291	125,00\$
Daniel Bédard	Conciergerie	292	220,46\$
Christianne Plante	Brigadière	293	70,00\$
Aréo-Feu Ltée	Pompe portative	294	6077,69\$
AlSCO	Entre.vêtements	295	119,64\$
Atelier Claude Tousignant	Sous-trait.pièces	296	2784,96\$
Bureau en Gros	Fourniture de bureau	297	1730,55\$

Canadien National	Sous-trait.voirie	298	1213,74\$
Canadian Tire Shawinigan	Matériel-Egout	299	168,47\$
Centre M.A.P Inc	Matériaux	300	3705,01\$
Commission Scolaire Laval	Gestion du personnel	301	17,00\$
Communication LAS	Sous-trait.-Incendie	302	346,22\$
Commi.Scolaire Normandie	Gestion personnel	303	269,50\$
Consultatnt René Gervais	Aqueduc-Eglise	304	3968,36\$
Daniel Bédard	Frais déplacement	305	60,80\$
Dessureault,Lemire & Als	Vérification compt.	306	3853,34\$
Distribution Robert Enr	Matériel-Salle LAS	307	164,17\$
Les Entreprises F. Fugère	Sous-traitance	308	1695,19\$
Les Entreprises St-Ubalde	Déneigement	309	115,02\$
Fédération Que.des Muni.	Transport-adm.	310	22,59\$
Fonds des registres	Fourniture de bureau	311	30,00\$
Garage Danny Morin	Sous-traitance	312	611,22\$
Ghislain Trépanier	Frais déplacement	313	15,00\$
Groupe Artex	Fourniture de bureau	314	264,56\$
Groupe C.L.R.	Sous-traitance	315	50,38\$
IMS Experts Conseils	Entretien-Usine Epu.	316	1143,57\$
Jean-Guy Vermette	Sous-traitance	317	2530,54\$
Jean-Louis Lajoie Inc	Entretien-Fournaise	318	1022,57\$
Lapointe Normand	Frais déplacement	319	139,20\$
L.P. Tanguay Ltée	Matériel-Usine Epu.	320	128,13\$
Maurice Champagne	Arpentage	321	1150,21\$
Microgest Informatique	Administration	322	57,51\$
MRC de Mékinac	Quote-part ect...	323	27806,83\$
Municipalité LAS	Fourniture bureau	324	40,01\$
Nathalie Vallée	Frais déplacement	325	54,00\$
Onyx Industries Inc	Matériel Incendie	326	865,70\$
Petro-Canada	Huile à chauffage	327	1060,08\$
Praxair Products	Pièces-Voirie	328	12,73\$
Protection Incendie CFS	Sous-trait.Incendie	329	265,31\$
9069-4142 Québec Inc	Sous-traitance	330	763,68\$
Services Matrec Inc	Cueillette-Contenant	331	5393,91\$
Dessau-Soprin Inc	Recher en eau	332	19554,25\$
Talbot Equipement	Matériel-aqueduc	333	432,49\$
Wurth Canada Ltée	Matériel	334	47,44\$
Yvon Bourassa	Frais déplacement	335	148,00\$
Charles Grégoire	Rémunération élu		157,85\$
Syndic.Cana.Fonc.Public	Part payé employé	336	211,10\$
Fonds de solidarité FTQ	Remise de FTQ	337	250,00\$
Ministère du Revenu Que.	Remise d'avril	338	4 262,72\$
Receveur Général du Can.	Remise d'avril	339	2 385,00\$
Lavoie Paul	Rembour. De taxes	340	39,49\$
Lavoie Luc, Yves	Remb. De taxes	341	118,50\$
Les Ent. F. Fugère Inc	Remb. De taxes	342	64,77\$
Henri-Paul Piché	Remb. De taxes	343	49,22\$
Champagne Florent	Remb. De taxes	344	115,87\$
Bernard Arseneault	Remb. De taxes	345	45,31\$
Morrisette Michel & Serge	Remb. De taxes	346	10,39\$
Pierre Rancourt	Remb. De taxes	347	34,22\$
Domaine du Lac Loudin Inc	Remb. De taxes	348	662,35\$
Gauthier Maurice	Remb. De taxes	349	51,81\$
Domaine du Lac Loudin	Remb. De taxes	350	854,95\$

Bertrand Gilbert	Remb. De taxes	351	237,04\$
La Capital Ass. de personnes	Assurance collective	352	897,94\$
Transport Adapté Mékinac	Remb. Transport	353	7,50\$
Madeleine Bronsard	Remb. De taxes	354	117,22\$
Groleau Michelin	Remb. De taxes	355	94,61\$
Michèle Dupuis	Remb. De taxes	356	139,66\$
Crédit Ford	Paieement camion	357	754,95\$
Daniel Bédard	Conciergerie	358	220,46\$
Christianne Plante	Brigadière	359	70,00\$
Hydro-Québec	Electricité	360	761,19\$
Les Entreprises St-Ubalde	Contrat déneigement	361	20311,88\$
Les Entreprises F. Fugère	Contrat déneigement	362	977,71\$
Société Canad.des postes	Frais de poste	363	65,83\$
Oze Publicité	Echo du Lac-Mai 05	364	172,53\$

SALAIRE

Gilles Hamelin		502333	473,11\$
Katy Laframboise		502334	418,60\$
Nathalie Vallée		502335	536,99\$
Pierre Brouillette		502336	58,11\$
Vallée Rénaud		502337	610,29\$
Madeleine Hébert		502338	358,95\$
Yvon Bourassa		502339	107,00\$
Stéphane Daunais		502340	38,00\$
Nicolas Hamelin		502341	88,00\$
Luce Laframboise		502342	53,00\$
Eric Martel		502343	38,00\$
Claude Ricard		502344	38,00\$
Jean Rivard		502345	38,00\$
Gilles Hamelin		502346	522,02\$
Madeleine Hébert		502347	358,95\$
Renald Vallée		502348	576,81\$
Nathalie Vallée		502349	498,14\$
Katy Bacon		502350	486,46\$
Daniel Beaupré		502351	55,50\$
Julie Bertrand		502352	38,00\$
Stéphane Daunais		502353	38,00\$
Gilles Hamelin		502354	38,00\$
Luce Laframboise		502355	38,00\$
Eric Martel j		502356	38,00\$
Madeleine Hébert		502357	296,70\$
Gilles Hamelin		502358	531,42\$
Renald Vallée		502359	500,36\$
Pierre Brouillette		502360	361,90\$
Katy Bacon		502361	587,40\$
Nathalie Vallée		502362	584,19\$
Pierre Brouillette		502363	434,75\$
Renald Vallée		502364	500,35\$
Katy Bacon	Salaire + Fr.depl.	502365	880,73\$
Nathalie Vallée		502366	536,99\$
Gilles Hamelin		502367	516,84\$
Madeleine Hébert		502368	358,95\$
Daniel Beaupré		502369	66,50\$
Yvon Bourassa		502370	159,50\$
Stéphane Daunais		502371	59,00\$
Jean-Pierre Delisle		502372	119,00\$

Nicolas Hamelin	502373	119,50\$
Luce Laframboise	502374	113,00\$
Claude Ricard	502375	38,00\$
Jean Rivard	502376	38,00\$
Marc Tessier	502377	59,00\$
Lise Leduc	502378	18,00\$
Danny Morin	502379	20,00\$
Richard Lavallée	502380	462,29\$
Marius St-Amant	502381	157,85\$
Clément Perron	502382	157,85\$
Yvon Bourassa	502383	157,85\$
Ghislain Trépanier	502384	157,85\$
Michel Bédard	502385	157,85\$
Daniel Beaupré	502386	157,85\$
Madeleine Hébert	502387	358,95\$
Pierre Brouillette	502388	434,75\$
Katy Bacon	502389	447,16\$
Renald Vallée	502390	500,35\$
Gilles Hamelin	502391	487,70\$
Nathalie Vallée	502392	536,99\$
Gilles Hamelin	502393	137,50\$
Eric Martel	502394	145,00\$
Jean-Pierre Delisle	502395	120,00\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Secrétaire-trésorière & Directrice générale de la susdite municipalité certifie par la présente que la Corporation possède les fonds nécessaires au paiement des comptes ci-dessus énumérés.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

2005-05-124 **Engagement de crédits – Mai 2005**

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les dépenses suivantes soient autorisées en mai 2005, selon la liste présentée.

• Matériel - Aqueduc	570 \$
• Lettrage – Camion citerne	170 \$
• Vignettes pour bateau	1 000 \$
• Ponceau – Rang St-Georges	1 500 \$
• Publicité – Le Nouvelliste – Cahier spécial Mékinac	225 \$
• Fibre optique – Fillage et raccord	700 \$
• Petits – outils (poinçon & burin)	200 \$

Total : 4 365 \$

ADOPTÉE

2005-05-125 **Résolution d'adoption du second projet de règlement 2004-425 pour modifier le règlement de zonage 90-199 pour modifier la zone 13V et créer les zones 104V et 105F**

Il est proposé par Clément Perron, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5) d'adopter le second projet de règlement 2004-425, intitulé « Règlement pour modifier le règlement 90-199 pour modifier la zone 13V et créer les zones 104V et 105F » et ce, sans modification.

ADOPTÉE

2005-05-126 **Résolution d'adoption du second projet de règlement 2005-432 pour modifier le règlement de zonage 90-199 pour ajouter des usages dans la zone 84 Cb**

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (5) d'adopter le second projet de règlement 2005-432, intitulé « Règlement pour modifier le règlement 90-199 pour ajouter des usages dans la zone 84 Cb » et ce, sans modification.

ADOPTÉE

2005-05-127 **Résolution d'adoption du second projet de règlement 2005-434 pour modifier l'article 117 du règlement de zonage 90-199 concernant les droits acquis**

Il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Clément Perron et résolu à l'unanimité des conseillers (5) d'adopter le second projet de règlement 2005-434, intitulé « Règlement pour modifier l'article 117 du règlement 90-199 pour ajouter des usages dans la zone 84 Cb » et ce, sans modification.

ADOPTÉE

2005-05-128 **Résolution d'adoption du règlement 2005-435 pour nommer le chemin du Lac Sainte-Anne**

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Clément Perron et résolu à l'unanimité des conseillers (5) d'adopter le règlement 2005-435, intitulé « Règlement pour nommer le chemin du Lac Sainte-Anne ».

ADOPTÉE

2005-05-129 **Résolution d'adoption du règlement 2005-436 fixant et établissant les frais exigibles pour divers services rendus par l'administration et la voirie locale de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables**

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5) d'adopter le règlement 2005-436, intitulé « Règlement fixant et établissant les frais exigibles pour divers services rendus par l'administration et la voirie locale de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables ».

ADOPTÉE

2005-05-130 **Avis de motion – Pour modifier l'article 71 du règlement de zonage 90-199**

Clément Perron donne avis de motion, que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement pour modifier l'article 71 du règlement de zonage 90-199 afin de prohiber l'utilisation de véhicule, conteneur, moyen de transport en ordre de marche ou non incluant tout wagon de chemin de fer, comme usage principal ou complémentaire.

2005-05-131 **Formation PG System – Logiciel électoral Perfas**

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (5) d'autoriser la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à participer à la formation sur le logiciel électoral Perfas donnée par PG System le 30 août 2005 qui aura lieu à Trois-Rivières. La municipalité défraiera les frais d'inscription de 243,06 \$, les frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

2005-05-132 **Assurances générales – Responsabilité refoulement d'égout**

CONSIDÉRANT les documents transmis par la MMQ en date du 18 avril 2005 offrant à la municipalité la protection relativement à la responsabilité refoulement d'égout et crues des eaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables refuse l'offre de protection de la MMQ quant à la responsabilité refoulement d'égout et crues des eaux.

ADOPTÉE

2005-05-133 **Signature d'entente – Nouveau mécanisme de votation**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les élections et le référendums dans les municipalités*, afin de faire l'essai d'un nouveau mécanisme de votation lors de l'élection régulière du 6 novembre 2005 et qu'elle désire s'en prévaloir pour les scrutins postérieurs à celui-ci, mais tenus avant le 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est d'accord avec le texte de l'entente à conclure avec le ministre des Affaires municipales et des Régions et le directeur général des élections du Québec, il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER dans ses versions française et anglaise, le texte de l'entente à conclure avec le ministre des Affaires municipales et des Régions et le directeur général des élections du Québec relativement à l'utilisation d'un nouveau mécanisme de votation, soit le vote par courrier pour l'élection générale du 6 novembre 2005 et pour les scrutins postérieurs à celui-ci, mais tenus avant le 31 décembre 2013, lequel texte de l'entente est annexé à la présente résolution ;

DE MANDATER le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, les trois originaux de l'entente dans leur versions française et anglaise.

ADOPTÉE

2005-05-134 **Modification de la résolution 2005-04-087 – Formation d'un opérateur en eau potable**

CONSIDÉRANT la résolution 2005-04-087 autorisant monsieur Rénald Vallée à participer à la formation des opérateurs en eau potable ;

CONSIDÉRANT que monsieur Régnald Vallée a renoncé à y participer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Perron, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (5) d'inscrire monsieur Pierre Brouillette à la formation des opérateurs en eau potable offerte par Emploi-Québec qui se tiendra à St-Étienne-des-Grès les 27, 28 avril, 4, 5, 11, 12, 18, 19, 26, 27 mai, 1^{er}, 2, 8 et 9 juin 2005. La municipalité défraiera les frais d'inscription de 2 386,77 \$ en plus des frais de déplacement et de repas.

ADOPTÉE

2005-05-135

Rappel des employés municipaux réguliers à temps partiel

Il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil municipal rappelle les employés municipaux réguliers à temps partiel, soit Régnald Vallée et Pierre Brouillette rétroactivement au 18 avril 2005 et ce, pour une période de 25 semaines. Leur salaire est fixé à 15,05 \$ de l'heure, conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2005-05-136

Rue Cloutier – Prolongement de l'aqueduc et conduite de refoulement d'égout – Mandat à IMS Experts-Conseils – Demande de certificat d'autorisation MDDEP

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marius St-Amant et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que ce conseil accepte le projet préparé par monsieur Benoit Plante, ing. de la firme IMS Experts-Conseils, comportant le prolongement du réseau d'aqueduc et l'installation d'une conduite de refoulement d'égout sanitaire sur la rue Cloutier et le chemin Sainte-Marie, ainsi que les travaux requis pour augmenter la capacité du poste de pompage d'égout sanitaire n° 2. Ce projet n'est pas situé, en tout ou en partie, dans une ancienne zone d'élimination de déchets, ni en zonage agricole au sens de la CPTAQ. Il est, de plus, résolu de mandater monsieur Benoit Plante pour modifier comme il se doit tout document antérieur et de déposer un nouveau dossier complet au MDDEP pour supporter la demande d'émission du certificat d'autorisation requis pour la réalisation des ouvrages.

La présente résolution complète, regroupe et remplace toute autorisation antérieure relative au même dossier, à l'exclusion de la résolution n° 2004-12-277 relative à l'engagement de la municipalité en regard des correctifs à apporter à l'usine d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller au siège # 4 divulgue la possibilité d'un conflit d'intérêt dans la prochaine question à être prise en considération et se retire donc de son siège à 20h28.

2005-05-137

Projet d'installation d'une conduite de refoulement d'égout – Route de la Traverse / Rue Bourassa – Corporation Camping Le Relais – Demande de certificat d'autorisation

Il est proposé par Clément Perron, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (4) que ce conseil accepte le projet préparé par monsieur Serge Bouchard, ing. de la firme Les Consultants Laforte inc., comportant l'installation d'une conduite de refoulement d'égout sanitaire sur la route de la Traverse et la rue Bourassa. Ce projet n'est pas situé, en tout ou en partie, dans une ancienne zone d'élimination de déchets, ni en zonage agricole au sens de la CPTAQ. Il est, de plus, résolu de mandater monsieur Serge Bouchard de la firme Les Consultants Laforte, afin de déposer une demande d'émission de certificat d'autorisation requis pour la réalisation des ouvrages au MDDEP.

ADOPTÉE

2005-05-138 **Corporation Camping Le Relais – Autorisation signature entente promoteur**

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une conduite de refoulement d'égout sanitaire sous la route de la Traverse et la rue Bourassa afin d'alimenter la Corporation Camping Le Relais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Charles-M. Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers (4) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le libellé de l'entente pour les promoteurs et cette dernière fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

La réalisation des ouvrages est toutefois conditionnelle à la délivrance par le MDDEP des certificats d'autorisation, l'autorisation par le Canadien National pour l'installation du tuyau galvanisé ainsi que le paiement entier de l'estimé du coût des travaux réalisé par Les Consultants Laforte inc.

ADOPTÉE

Yvon Bourassa reprend son siège à 20 h 40.

2005-05-139 **Rue de l'Église – Acceptation plans & devis – Mandat à Les Consultants René Gervais – Demande de certificat d'autorisation - MDDEP**

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Clément Perron et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que ce conseil accepte le projet préparé par monsieur René Gervais, ing. de la firme René Gervais Groupe-Conseil inc., comportant le remplacement de la conduite d'aqueduc, l'installation de l'égout pluvial et la réfection de la chaussée de la rue de l'Église. Ce projet n'est pas situé, en tout ou en partie, dans une ancienne zone d'élimination de déchets, ni en zonage agricole au sens de la CPTAQ. Il est, de plus, résolu de mandater monsieur René Gervais afin de déposer une demande d'émission de certificat d'autorisation requis pour la réalisation des ouvrages au MDDEP.

ADOPTÉE

2005-05-140 **Site d'enfouissement – Démission / Nomination**

CONSIDÉRANT que la municipalité a nommé monsieur Paul-Arthur Mongrain pour le nettoyage du site d'enfouissement pour l'année 2005 par sa résolution n° 2005-04-108 ;

CONSIDÉRANT que monsieur Mongrain a renoncé à cette nomination par sa lettre du 19 avril 2005 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Charles-M. Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers (5) de nommer monsieur Michel Lambert pour le nettoyage du site d'enfouissement pour l'année 2005. Le salaire payé est de 500 \$ et payable en six (6) versements égaux de 83,33 \$.

ADOPTÉE

2005-05-141

Nomination – Accueil parc de la Pointe du vieux moulin

CONSIDÉRANT qu'à l'article 1 de la *Politique applicable à la gestion de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe du vieux moulin* adoptée par le conseil municipal par la résolution n° 2005-04-110, il est mentionné que la municipalité doit nommer un responsable par résolution ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-M. Grégoire, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables nomme monsieur Francis Francoeur comme responsable de la rampe d'accès de mise à l'eau et de l'accueil du parc de la Pointe du vieux moulin pour la saison estivale 2005. Les revenus provenant des stationnements et de la descente des bateaux seront partagés à 50% entre la municipalité et monsieur Francoeur.

ADOPTÉE

Début de la période de question : 20 h 45

Fin de la période de question : 20 h 55

Je soussignée, Nathalie Vallée, Secrétaire-trésorière & Directrice générale de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que pour la réalisation des dépenses prévues aux résolutions 2005-05-121, 2005-05-122, 2005-05-123, 2005-05-124, 2005-05-131, 2005-05-134, 2005-05-135, 2005-05-140 et 2005-05-141, que tous les crédits sont disponibles.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

2005-05-142

Motion de félicitations – Comptoir d'entraide de Lac-aux-Sables

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de féliciter les bénévoles du Comptoir d'entraide de Lac-aux-Sables pour avoir amassé 100 000 \$ en dons et aussi les remercier pour le travail accompli au fil des ans.

ADOPTÉE

2005-05-143

Levée de l'assemblée

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que la séance soit levée.

ADOPTÉE

M. Richard Lavallée
Maire

Mme Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière